

Nos Manufactures.

Le bulletin No 13 du Recensement au Canada contient les commentaires suivants sur les industries du Canada :

D'après les rapports du recensement de 1891, sur un total de 75,768 établissements industriels, 48,748 ont fonctionné le temps complet (*full time*) durant l'année expirée le 6 avril 1891 ; 12,981 n'ont fonctionné que la moitié du temps, et 14,039, le quart du temps.

Ainsi, 64.3 pour 100 de tous les établissements industriels du pays ont fonctionné le temps complet, et 18.5 pour 100, le quart du temps.

Nous n'avons pas cette statistique du temps d'opération pour le recensement de 1881, la question ayant été traitée pour la première fois dans le présent recensement. La portée que peut avoir cette question est évidente ; le montant des gages payés durant l'année, tel que recueilli par les milliers d'énumérateurs employés au recensement, exprime la somme totale payée durant l'année, mais sans aucun rapport avec le temps employé.

Il est donc évident que la moyenne des gages payés par année doit être grandement réduite, si le nombre des établissements industriels travaillant la moitié et le quart du temps devient à augmenter.

On a apporté beaucoup de soin à la compilation de la statistique des gages, afin d'arriver à des déductions exactes, si toutefois la chose peut être considérée comme possible avec des rapports incomplets.

Dans le but d'atteindre ce degré d'exactitude, nous n'avons laissé passer aucun cas, dans lequel pouvait exister le moindre doute sur l'interprétation à donner aux chiffres entrés par les énumérateurs dans leurs cahiers de recensement, sans prendre tous les moyens en notre pouvoir pour arriver à obtenir les montants réels dans les différentes colonnes.

Dans un grand nombre de cas où il y avait soit une omission ou un semblant d'erreur, on s'est adressé aux commissaires ou aux énumérateurs, pour leur faire faire les corrections ou leur demander des explications nécessaires, selon le cas. Cela a occasionné, il est vrai, une correspondance volumineuse ; mais il nous semblait juste d'envisager les rapports des énumérateurs comme ne devant former qu'une base excellente du recensement, et non pas ce que l'on pourrait appeler un état *parfait* ne devant être changé en aucune manière. Ainsi, dans un cas, on fait rapport qu'un établissement industriel est en opération le "temps complet" de l'année avec quatre hommes employés, mais dans la colonne des gages on n'a entré que \$100, représentant le total des gages payés à ces quatre hommes. L'absurdité de cette entrée frappe à première vue l'esprit le plus faible, s'il s'arrête un instant pour considérer la chose. Dans un tel cas, bien que l'erreur fût des plus grossières et qu'il nous parût évident que l'énumérateur n'avait

voulu entrer dans cette colonne que le salaire d'un seul homme et non pas celui des quatre, nous nous sommes tout de même adressés au commissaire pour obtenir les chiffres réels, malgré que nous eussions été justifiables de multiplier le chiffre 100 par 4, et d'entrer nous-mêmes le résultat dans la colonne des gages. Des feuilles entières contenant un nombre considérable d'entrées ont été dans plusieurs cas renvoyées aux commissaires ou aux énumérateurs parce qu'ils avaient oublié ou négligé de faire les entrées nécessaires. Ce n'est qu'après avoir épuisé en vain tous les moyens en notre pouvoir pour obtenir les chiffres exacts que nous avons, dans certains cas, pris la responsabilité de remplir les colonnes, et ceci d'après la moyenne établie sur des chiffres appartenant aux établissements de même nature, situés dans le même district. Le plus souvent, cependant, nous avons laissé passer les chiffres de l'énumérateur tels qu'ils étaient, sans rien changer, bien que ces chiffres fussent évidemment inexacts ; ceci a été fait afin d'éviter toute action de notre part qui eût paru comme voulant montrer les industries du pays plus prospères qu'elles ne l'étaient en réalité, et qui, selon les chiffres des énumérateurs, marchaient à grands pas vers la banqueroute. On pourrait appeler ceci rédiger (*editing*) les rapports des énumérateurs.

Ce travail a été fait consciencieusement et de la manière la plus parfaite possible, par des employés ayant pris sous serment l'engagement de s'acquitter de leur travail aussi fidèlement que le prescrit l'acte des recensements.

D'après les rapports du recensement de 1881, il y avait 254,935 personnes employées dans les différentes industries du pays, recevant \$59,429,000, égal à \$233 par année pour chaque personne. En 1891, le montant des gages reçus par tête, s'élevait à \$272, le nombre de personnes employées, à 367,496, et le montant total des gages à \$99,762,441. Cette moyenne des gages de \$233 pour 1881, et de \$272 pour 1891 représente, pour les deux années, les gages payés aux hommes, femmes, filles et garçons réunis.

Comme les hommes représentaient en 1881, 76.07 pour 100 du nombre total de personnes employées, contre 73.67 pour 100 en 1891, il est évident que le plus grand nombre de personnes recevant les gages les moins élevés, réduit d'autant la moyenne de 1891, comparée avec celle de 1881. Nonobstant cette réduction, la moyenne des gages payés en 1890-91, montre une augmentation d'au-dessus de 16 pour 100 sur la moyenne de 1880-81.

Ce fait indique une augmentation considérable dans le taux des gages, comme résultat du développement industriel durant les dix dernières années ; à tout prendre, le taux étant d'un bon cinquième plus élevé en 1890-91 qu'il ne l'était en 1880-81.

Dans le but de connaître la différence qui existait entre le maximum

et le minimum des gages (chose qui peut être faite en divisant le nombre de personnes employées par le montant des gages payés) nous avons choisi dix des différentes industries dans lesquelles les hommes sont, pour la plus grande partie, employés. Dans la première de ces industries, "Instruments aratoires," on trouve que dans Ontario il y avait en tout 3,373 personnes employées en 1891 dans cette industrie, recevant \$1,649,521, soit \$489 pour chaque employé par année.

Dans les établissements travaillant le temps complet, il y avait 3,299 hommes employés, recevant en tout \$1,634,269, soit \$495 pour chaque employé. Les gages payés à cette classe d'employés varient donc de \$489 à \$495.

En supposant qu'en 1881 la même condition d'activité ait régné dans la fabrication des instruments aratoires, le taux des gages de 1881, qui était de \$353, peut bien être comparé aux \$489 de 1891. Ainsi, nous devons conclure que la moyenne des gages payés aux ouvriers employés dans cette industrie dans Ontario, a augmenté de 38 %. La seule chose capable de détruire cette conclusion, c'est qu'il pouvait y avoir en 1881 plus d'établissements qui ne travaillaient pas le "temps complet" qu'en 1891, la moyenne se trouvant ainsi réduite. Dans ce cas il est évident que l'industrie de la fabrication des instruments aratoires est aujourd'hui dans de meilleures conditions qu'elle ne l'était en 1881, pour ce qui concerne les employés. Si les choses étaient à peu près égales, quant à la proportion des établissements travaillant le "temps complet," alors, comme il est dit plus haut, la moyenne des gages a augmenté de 38 %.

Les boulangeries et les boutiques de confiseurs ont été compilées ensemble en 1881, tandis qu'en 1891 on les a compilées séparément. D'après les rapports du dernier recensement, il y avait 2,433 personnes employées dans les boulangeries, recevant en tout \$789,190, soit \$322 pour chaque employé durant l'année. En prenant les établissements travaillant le temps complet, il y avait 2,385 employés recevant \$778,526, soit \$326 pour chaque employé. Les établissements de confiseur employaient 1,177 personnes recevant une moyenne de 263 par année, d'après la liste générale. Mais en retranchant les établissements qui ne donnaient pas de l'emploi le temps complet de l'année, la moyenne des des gages reçus dans les établissements fonctionnant le temps complet, s'élève à \$268 pour chaque employé.

En mettant les boulangeries et les boutiques de confiseurs ensemble en 1891, la moyenne des gages reçus par chaque employé travaillant le temps complet était de \$297, et de \$294 pour tous les établissements pris ensemble, contre \$294 en 1881. Ceci montre, autant que ce moyen d'arriver à une conclusion peut le faire, que les gages des boulangers et des confiseurs sont restés stationnaires.

Dans le cas des "Filatures de coton," il y avait, d'après le recensement de 1891, 2,495 personnes employées recevant en moyenne \$280.

Sur ces 2,495, il y avait 1,045 hommes et 1,450 femmes et enfants. Ainsi, 58 % des employés étaient des personnes autres que les hommes. En 1881, 80.0 % étaient des personnes autres que les hommes. La moyenne des gages payés en 1881 était de \$227, soit une augmentation en 1891 de 23 %. Nous avons donc dans cette industrie une augmentation relative dans la proportion des hommes employés, et une augmentation de 23 % dans la moyenne des gages payés.

Dans les Moulins à Farine d'Ontario, il y avait en 1891, 3,442 personnes employées recevant chacune \$390 par année. En 1881, la moyenne des gages payés était de \$341.

En prenant les établissements qui ont fonctionné le temps complet durant l'année 1890-91, on trouve qu'ils employaient 2,956 personnes recevant \$1,271,854, soit une moyenne de \$430 par année.

On peut dire ainsi que la moyenne des gages pour les employés qui travaillaient le temps complet de l'année, s'élève à \$430, et, en faisant une estimation d'après une comparaison des rapports de 1881 et 1891, on peut conclure que les gages des personnes employées dans cette industrie ont augmenté de 12 %.

Dans les "Fonderies et les ateliers de construction pour les machines," il y avait 6161 personnes employées en 1891, recevant \$2,520,560, soit \$409 pour chaque employé par année. En 1881, les employés recevaient en moyenne \$372 par année. Les employés qui ont travaillé, le temps complet en 1891 ont reçu \$411 par année. Il est donc évident que cette industrie était en pleine activité et que les gages y ont augmenté d'à peu près 12 %.

Dans le cas des Ebénisteries ou Manufactures de meubles, il y avait en 1891, dans Ontario, 4,700 personnes employées recevant chacune une moyenne de \$336 par année. Le nombre de personnes travaillant le temps complet s'élevait à 4,449, recevant chacune \$343 par année. En 1881, la moyenne des gages était de \$292. Ces chiffres montrent une augmentation de 15 % dans la moyenne des gages payés.

Dans le cas des Forges dans Ontario, il y avait 5,208 hommes et 113 personnes autres que les hommes, formant un total de 5,321 employés d'après le recensement de 1891. La moyenne des gages reçus par chacun de ces 5,321 employés s'élevait à \$266 par année, et la moyenne des gages reçus par les employés travaillant le temps complet, à \$300. En 1881, la moyenne des gages, était de \$234 ; ceci montre qu'en 1891 l'augmentation dans la moyenne des gages payés était de 13 %.

En 1891 les Briqueteries et les Tuileries d'Ontario employaient 3,256 hommes et 515 garçons ; la moyenne des gages reçus par ces hommes et garçons était de \$210, tandis que la moyenne des gages